## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	mologique et à l'etiquetage des ploduits mologiques								
	I.1 Numéro du document  BE-BIO-05.056-0003112.2024.001		OHAL AND THE	I.2 Type d'Opér	ateur				
				☑ Opérateur					
	1864 1865 1865 1865 1865 1865 1865 1865 1865			☐ Groupe d'opérateurs					
			in£i	(25 A) (55)		ocrateurs .			
			95						
Se			186						
ij									
ato	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
lig	Nom Swenen Josette			Autorité Comité du Lait (BE-BIO-05)					
s ob	Adresse	Rue de Tongres, 77, 4684 Oupeye			Adresse	Route de Herve 104	, <b>4651, Battice</b> Code ISO	BE	
ent	Pays	Belgique	Code ISO	BE	Pays	Belgique	Code 180	DE	
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs  Nom Swenen Josette Adresse Rue de Tongres, 77, 4684 Oupeye Pays Belgique Code ISO BE  I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs  • Production  I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Cométhodes de production									
ĘĮ	• Production								
; I:									
ij	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et							u Consoil at	
Paı	méthodes de production								
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
		Méthode de production:							
	– production biologique, sauf durant la période de conversion								
	– production biologique avec une production non biologique								
						4			
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité				
	Date	04 octobre 2024	Nom et Con	nité du Lait	Certificat valab	ole du <b>04/10/2</b>	<b>.024</b> au	04/01/2026	
	Dute		signature						
		bourg)		, and the second					
	Lieu	Battice (BE)							

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II.1 Répertoire des produits							
nes	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
Éléments facultatifs spécifiques	Pommes Poires Cerises Prunes Noix Herbe et foin	Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique Biologique						
acul								
ents f	II.2 Quantité de produits							
	II.3 Informations sur les terres							
e II:	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs							
Partie II:	Adresse ou géolocalisation Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5						
	Rue de Tongres 77, 4684 OUPEYE Produc	tion Production de foin, de fourrage et de fruits						
		1.						
	I.S Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont ffectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-raitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
	l.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 018/848							
	Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du lement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles 'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
	3 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
	Nom de l'organisme d'accréditation Belac							
	perlien vers le certificat d'accréditation https://ng3.economie.fgov.be/NI/belac/prodcert/scope_pdf/262-PROD.pdf							
	II.9 Autres informations							